

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 91 (1965)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgruin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermann, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse Fr. 40.—	Etranger Fr. 44.—
Sociétaires	» 33.—	
Prix du numéro	» 2.—	» 2.50

Chèques postaux : « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à : Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 335.—
1/2 »	» 200.—
1/4 »	» 102.—
1/8 »	» 52.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. 1000 Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour la construction du temple de la Servette.
Société genevoise des ingénieurs et des architectes: Rapport d'activité.
Bibliographie. — Les congrès. — Carnet des concours.
Documentation générale. — Nouveautés, informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE DE LA SERVETTE

Extraits du règlement

L'Eglise nationale protestante de Genève ouvre un concours de projets pour l'étude du temple de la Servette.

Ce bâtiment est situé sur le territoire de la commune du Petit-Saconnex.

Ce concours est réservé :

- a) aux architectes genevois et confédérés, de confession protestante, domiciliés dans le canton et y exerçant une activité professionnelle en qualité de propriétaire d'un bureau avant le 1^{er} janvier 1963 ;
- b) aux architectes étrangers répondant aux mêmes conditions, mais avant le 1^{er} janvier 1961 ;
- c) dans le cas d'association d'architectes, tous les associés doivent être protestants et l'un d'eux au moins doit répondre aux conditions prévues plus haut.

Le concours est soumis aux principes de la SIA et de la FAS, normes n° 152/1960.

Le jury est composé de :

MM. Ch. Jornot, président, délégué de l'Eglise, Genève ;
le pasteur J. Frisch, délégué de la paroisse ;
le pasteur J.-D. Sauvin, délégué suppléant de la paroisse ;
J.-C. Roy, délégué de la paroisse ;
J. Favre, architecte, Lausanne ;
P. Waltenspuhl, architecte, Genève ;
L. Payot, architecte, Genève ;
C. Grosgruin, architecte, Genève ;
A. Billaud, architecte, Genève, suppléant.

Une somme de 12 000 fr. est destinée à l'attribution des prix.

Les projets doivent être établis en tenant compte rigoureusement des lois et règlements genevois en matière de construction.

Extrait du programme

Deux sanctuaires A et B situés dans le même corps de bâtiment doivent permettre de célébrer simultanément des cultes séparés (parents et enfants).